

# L'Écho du Griffon

12

JOURNAL D'INFORMATION  
MUNICIPAL QUADRIMESTRIEL  
DE CLARENSAC - DÉCEMBRE 2024  
[www.clarensac.fr](http://www.clarensac.fr)

## Travaux route de Nîmes

Comme vous avez pu le constater, les travaux de réfection de la Route de Nîmes se poursuivent... P06

## Entretenir, Embellir son Environnement

Aujourd'hui chacun devient de plus en plus sensible à son cadre de vie, son environnement... P10

## Un peu d'histoire

Pour leur Certificat d'Étude, les écoliers clarensacois de 1930 avaient dû réaliser la dictée ci-dessous... p14



Clarensac  
EN VAUNAGE

# Courrier des lecteurs

*Nous avons reçu cette contribution d'une personne chagrinée par le sort réservé à un olivier. Nous vous laissons découvrir ce beau poème.*

## L'olivier proche de la cascade

J'étais un olivier qui vivait tranquillement dans la garrigue. Mais ça c'était avant ! J'étais un olivier sauvage poussant proche d'un lieu-dit « la cascade ». Mais ça c'était avant ! J'ai grandi près d'un lieu où se croisent des enfants et des promeneurs. Mais ça c'était avant ! Des oiseaux venaient dans mes branches pour chanter ou se désaltérer à la cascade. Mais ça c'était avant ! Je participais comme tous les arbres aux alentours à l'absorption du gaz carbonique et à la biodiversité. Mais ça c'était avant ! C'était avant qu'un stupide individu ne me vandalise gratuitement en m'abattant, ne me laissant peu de chance de survivre. Ça c'est maintenant ! J'espère juste qu'il ne se vante de son exploit autour de lui, ni d'être proche de la nature et de l'écologie !

- Directeur de publication : Patrick Gervais
- Rédacteur en chef : Julien Pacioni
- Rédaction : Patrick Gervais, Michel Hamard, Séverine Boisset, Olivier Chapel, Viviane Bonami, André Olivé, Rose-Marie Krawczyk, Jean Comtat, Luc Ponsy
- Conception : PepperWeb (Clarensac) [www.pepper-web.com](http://www.pepper-web.com)
- Impression : Une Comm'Unik by RV PRINT (Caveirac) Tel : 09 52 72 59 43
- Tiré à 1850 exemplaires



# SOMMAIRE

- 02 Le mot de la Rédaction
- 03 Le mot du Maire
- 04 Vie municipale
  - Le mot des adjoints...
  - L'opposition...
  - Les infos municipales...
- 12 Notre village
  - Le mot des assos...
  - Un peu d'histoire...
- 15 État civil
- 16 Numéros Utiles



## L'Écho du Griffon

Suivez toute l'actualité de votre commune sur : [www.clarensac.fr](http://www.clarensac.fr)



### PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal est prévue en xxxxx. Associations, faites-nous parvenir vos textes et informations le xxxxxx au plus tard ([lechodugriffe@mairie-clarensac.fr](mailto:lechodugriffe@mairie-clarensac.fr)).



# le mot du Maire



Clarensacoises, Clarensacois, chers administrés,

Tout comme les années précédentes, la rentrée sociale, économique et politique 2024 fut mouvementée pour notre pays. La sérénité qu'espérait le Président de la République en organisant des élections législatives anticipées n'est pas d'actualité et c'est même l'instabilité qui s'installe au plus haut niveau de l'État. Tout ceci ne présage rien de bon pour notre pays et l'inquiétude des Français demeure.

Il est indéniable que l'austérité budgétaire qui s'annonce aura des conséquences fort dommageables sur des politiques publiques essentielles menées par les collectivités : planification écologique et adaptation au changement climatique, services publics indispensables à la cohésion sociale et investissements en sollicitant des entreprises locales. Les collectivités ne pourront pas toujours faire plus avec moins.

Les élus locaux jouent un rôle central dans la stabilité de notre République et assurent des fonctions primordiales pour maintenir la continuité de l'action publique. Pour eux, dans nos communes, point de début, point de fin. Le travail est constant.

Septembre a été le moment, pour près d'un millier d'élèves, de retrouver le chemin de l'école et « d'investir » nos différents groupes scolaires locaux (collège inclus).

Les actions menées conjointement durant l'année scolaire par la Mairie, les directrices et les représentants des parents d'élèves, auront permis d'assurer une rentrée des classes sans encombre le 2 septembre pour plus de 400 jeunes écoliers, avec l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle (une deuxième en deux ans) et le maintien d'une autre en primaire : un soulagement pour les enseignants. Nos agents municipaux ont préparé cette rentrée avec une grande efficacité.

Septembre sonne aussi la reprise de tous les travaux communaux, et notamment la réhabilitation de la route de Nîmes et l'aménagement du parking de la police municipale avec un achèvement prévu à la fin mars 2025.

Après une période estivale marquée par une fête votive « de haute volée », le premier grand rendez-vous a été le Forum des Associations le dimanche 1er septembre. Il a été l'occasion pour nos associations locales de faire découvrir ou redécouvrir aux Clarensacois la multitude des activités que l'on peut pratiquer localement. C'est également un moment d'échange, de partage et de convivialité pour notre commune. Toutes ces manifestations impliquent les élus et les agents municipaux qui soutiennent des actions bien souvent mises en place par des bénévoles associatifs. Gérer une commune nécessite cette synergie constante entre élus, services et acteurs locaux.

Et ce n'est pas le mois d'octobre qui démontrera le contraire : balade artistique en garrigue, spectacle de magie, marche rose, concerts à l'église et au temple, foire aux santons, bourse aux jouets, Halloween et concert de guitares... Et le programme pour les mois suivants n'en est pas moins conséquent. Vous aurez le loisir de le découvrir dans nos supports de communication, que ce soit sur notre page Facebook ou notre site internet, ou bien encore dans l'application locale gratuite « Comm'une actu » et à l'accueil de la mairie, bien sûr. Vous trouverez toutes les activités programmées et les actions à mener pour lesquelles vous êtes invités à participer. Clarensac bouge et, le Conseil municipal et moi-même, consacrons notre temps à finaliser les actions en cours et discuter et engager de nouveaux projets.

Je souhaite, à titre personnel, à ceux qui vous sont chers et à vous-même, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, dans un climat convivial, serein et apaisé.

Je vous assure de mon engagement continu pour le bien-être et l'épanouissement de notre commune.

Merci de votre confiance,

**Patrick Gervais**

# Le mot des adjoints



**OLIVIER CHAPEL**  
**FINANCES**

Dans un univers actuel particulièrement incertain, maîtriser la situation financière de la collectivité est plus que jamais un enjeu stratégique. Votés par nécessité règlementaire à l'équilibre (dépenses = recettes), le budget communal fait l'objet d'une attention particulière de la part des élus et surtout du Maire.

Les principales recettes de fonctionnement de la commune sont la dotation de l'État (23%), l'imposition locale par les taxes foncières (73 %), suivi du ré-

sultat comptable de l'année n-1.

Les recettes de subventions sont assurées par l'excédent de fonctionnement (50 %) et le reste par les différents fonds et subventions de l'État, du Département et des fonds de concours.

L'équipe municipale anticipe depuis le début de mandat les aléas prévisibles d'une baisse des recettes de l'état par plusieurs mesures :

- Modération de la masse salariale : en 2023 son montant est inférieur de 100 000 € par rapport à 2017. Le pourcentage de cette dépense reste aux alentours de 55% des dépenses de fonctionnement malgré de nombreuses mesures d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et autres mesures catégorielles mais aussi par le non-renouvellement de certains départs à la retraite.
- Baisse des charges financières par la renégociation de l'emprunt.
- Baisse des dépenses d'énergies
- Optimisation des recettes par l'augmentation des redevances des droits

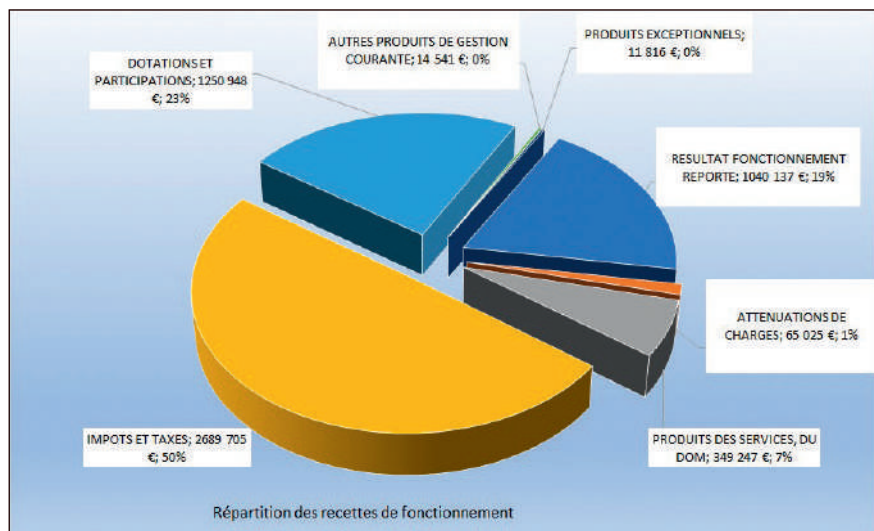
des services périscolaires, d'enseignement et de loisirs et des taxes d'occupation du domaine public.

- Limitation des dépenses de fonctionnement au strict nécessaire.

**Tout cela, sans augmentation des impôts et taxes locales.**

L'avenir des recettes financières de la commune est un objectif prioritaire et nous y travaillons. Des projets sont déjà à l'étude. Ils pourraient nous assurer une certaine sérénité par une ressource pérenne de financement. C'est le cas, entre autres de l'étude d'une extension du parc photovoltaïque, qui pourrait voir le jour à l'horizon 2027-2028.

Notre volonté de développer les services publics locaux se heurte à l'ameusement des recettes, notamment des dotations de l'État. Vouloir plus de services publics avec moins de recettes, voilà le challenge de nos collectivités.





**MICHEL HAMARD**  
CADRE DE VIE - URBANISME  
ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ

## CADRE DE VIE - URBANISME

Comme nous l'avions relaté dans les bulletins précédents, les travaux de voirie de notre commune perturbent le quotidien. Ceux de la route de Nîmes, qui devaient s'achever en décembre 2024, ont pris du retard et ne verront un achèvement que fin mars (voir par ailleurs le détail de ces travaux). L'aménagement du parking permettra de disposer d'un stationnement de 45 places directement lié aux centres d'intérêt que sont l'école maternelle, la bibliothèque, la crèche, les locaux associatifs, le CCAS, le CEC et la banque alimentaire. Le centre du village et le jardin public sont également tout proches.

Nous comprenons l'agacement parfois des habitants : une circulation difficile, un stationnement compliqué, des difficultés d'accès à l'école maternelle, la crèche, etc. Nos commerçants sont également impactés par ces travaux et c'est à nous tous de continuer à fréquenter leurs commerces malgré ces aléas.

L'idée maitresse est de rénover toute la voirie qui traverse le village (routes départementales) et, dans cette perspective, la rénovation du centre du village fait l'objet d'études pour 2025/2026. Ce projet sera présenté aux différentes commissions municipales mais également aux commerçants et à la population lors de réunions publiques.

Outre cette programmation de la commune, Nîmes métropole réalise et finance des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, depuis le rond-point de la RD40 vers Clarensac, en remontant jusqu'au rond-point des Florentins. Travaux qui dureront plusieurs mois avec mise en place de feux tricolores. Le chemin des Homèdes fera également l'objet de travaux de renforcement de l'assainissement pen-

dant plusieurs semaines (janvier - avril 2025).

La Vaunage est fortement concernée par les travaux de voirie puisque les communes environnantes (Langlade, Caveirac, Saint-Côme et Calvisson) ont également engagé de lourds travaux de voirie.

## URBANISME

### • Parc photovoltaïque

Un grand projet d'installation d'un parc photovoltaïque (18 à 20 hectares) est en cours d'étude. Il se situerait dans le prolongement du parc actuel sur le plateau route de Parignargues. Dans un premier temps, nous avons demandé aux services de l'État (Préfecture/DDTM - SCoT) si ce projet était possible et réalisable. Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été initié et les réponses seront présentées aux diverses commissions pour avis. C'est un projet à long terme qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, en considérant les enjeux liés au dérèglement climatique et au besoin de lutter contre les gaz à effet de serre. Ce projet entraînera des conséquences très bénéfiques sur le budget de la commune. Il sera présenté aux habitants lorsque nous disposerons de tous les éléments de réalisation.

RAPPEL : Au-delà du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit guider toutes opérations liées à des travaux, n'hésitez pas à contacter le bureau urbanisme pour tous renseignements concernant vos projets. Notez également qu'à l'issue du chantier (construction ou autres), vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

MAIRIE : Notre commune possède une mairie dont les infrastructures ne sont plus aux normes : accessibilité aux étages, « passoire thermique », bureaux mal isolés et peu fonctionnels, local des archives saturé et mal positionné, sanitaires obsolètes. Ce constat a fait l'objet d'une première



étude préalable par une architecte. Nous avons demandé à trois bureaux d'études un complément à ce constat initial pour connaître les modalités de rénovation et le budget afférent. Étude toujours en cours.

## LOGEMENTS SOCIAUX

Pour mémoire, la loi SRU impose à la commune de disposer de 25% de logements sociaux, soit 456. 29 logements ont été livrés en 2022, 31 en 2023 et 49 sont en cours pour 2024. Nous arriverons à un total de 230 au 1er janvier 2025. Malgré ces efforts, la commune est pénalisée chaque année d'environ 50 000 €.

Le nouveau groupe d'opposition (voir par ailleurs) a exprimé son désaccord concernant notre futur jardin d'agrément (entrée du village, route de Langlade) et souhaité que ce terrain fasse l'objet de constructions de logements sociaux. Ce terrain en zone Np est impacté par les plans de prévention des risques inondations (PPRII), risques incendie (PPRif) et par les zones protégées, humides et ripisylves. En conséquence, toute construction d'habitation est à proscrire. Chacun appréciera ce choix mais en ce qui concerne les élus de la majorité actuelle, le changement climatique et les risques liés aux intempéries (que Clarensac a connu dans le passé) nous confirment dans le choix de privilégier un jardin où la biodiversité aura toute sa place et qui fera le bonheur de petits et des grands !

## SÉCURITÉ

Les travaux évoqués supra génèrent des attitudes parfois totalement irresponsables et dangereuses : sens interdits empruntés sans vergogne, vitesse excessive dans les zones de travaux, mais aussi dans les rues adjacentes, des stationnements anarchiques. Nous avons donné des consignes à notre police municipale pour sanctionner systématiquement ces comportements.

Dans le cadre de « l'Opération Tranquillité Vacances », n'hésitez pas à contacter notre police municipale lors de vos absences prolongées.

## ENVIRONNEMENT

Relâché d'oiseaux + abri chauve-souris.



**ANDRÉ OLIVÉ**  
VOIRIE ET TRAVAUX

### TRAVAUX ROUTE DE NÎMES

Comme vous avez pu le constater, les travaux de réfection de la Route de Nîmes se poursuivent. Cette réfection devait s'achever en fin d'année, mais malheureusement ce chantier a pris plus du retard, du fait des intempéries et des nombreux problèmes rencontrés. La fin des travaux est attendue mars-avril 2025.

Nous avons reçu plusieurs questions concernant le besoin d'ouvrir deux fois la route, et non une seule fois. La nécessité d'ouverture de deux fouilles correspond au besoin de ségrégation des différents réseaux (assainissement et réseaux secs).

#### La programmation de cette réfection était établie en 5 phases :

- Phase 1 : Parking
- Phase 2 : Du carrefour route de Langlade au parking
- Phase 3 : Du parking à la rue de la Cave Coopérative
- Phase 4 : Carrefour route de Nîmes, Route de Langlade (vacances scolaires d'hiver)
- Phase 5 : De la rue de la Cave Coopérative à la Place de la Mairie.

Au cours de cette réfection, la démolition de l'ancien hangar permet d'assurer une meilleure visibilité et une sécurisation des piétons. Dans le même objectif, un platane à proximité de ce carrefour sera abattu. Il en est de même pour deux autres platanes se trouvant de part et d'autre de la Rue de l'Authentique, qui empêchent la création d'un trottoir de largeur suffisante pour les personnes à mobilité réduite. La suppression de ces trois platanes sera compensée par la plantation d'arbres en plus grand nombre.

La cour de l'ancienne école communale de Clarensac sera transformée en parking. Un des marronniers mort cet été sera lui aussi abattu, ainsi que



le cyprès et les muriers platanes. Ils seront remplacés par d'autres plantations. Ce parking sera pourvu de bornes de recharge pour les véhicules électriques et de places PMR.

Dans la partie la plus étroite de la Route de Nîmes nous envisageons de proposer aux riverains s'ils le désirent de végétaliser devant leur maison. Pour cela un courrier leur sera adressé. Pour protéger le pied et les racines des plantations d'alignement (platanes) un revêtement drainant sera positionné à leur périphérie leur permettant de se développer.

Nous savons que malheureusement cette réfection perturbe vos divers déplacements dans la commune mais nous vous demandons de bien vouloir faire preuve encore de patience et de tolérance envers les entreprises en charge des travaux. Une fois finis, ils

vous faciliteront la vie et embelliront notre commune.

### ECLAIRAGE PUBLIC

La commune, par décision du Conseil municipal en date du 4 avril 2024, a passé une convention avec Territoire Énergie (anciennement SMEG) pour tout ce qui concerne l'éclairage public : la gestion, l'entretien, le dépannage et la rénovation.

Cette convention doit se substituer au Contrat de Performance Énergétique passé avec SPIE Batignolles-Daudet le 01/09/2017, qui engageait la commune pour 9 ans. Ce contrat SPIE prévoyait l'entretien et la gestion de nos 850 points lumineux et de nos 27 armoires réparties sur la commune, mais il n'assurait à la commune que le changement de 32% des lampes et luminaires sur toute sa durée. Ainsi le change-

ment de toutes les lampes au sodium très énergivores par des lampes à LED aurait nécessité 27 ans. Le coût de ce 1er Contrat était de 600.000€, les réparations étant en plus à notre charge.

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (Territoire Énergie) a mis en place une stratégie d'investissement et de rénovation de l'éclairage public pour de nombreuses communes rurales (inférieures à 2000 habitants). Son bureau syndical a proposé d'apporter aux communes dites urbaines plus importantes le bénéfice de son expérience en la matière. Début 2024 la commune de Clarensac s'est portée volontaire pour être une « commune pilote » pour cette rénovation de l'éclairage public. Elle a été retenue. Territoire Énergie, avec l'aide de la société CITEOS va, en 3 ans, rénover la totalité de notre l'éclairage public (passage en LED) et moderniser nos armoires électriques.

Avantages pour la commune : Le coût d'entretien d'une lampe à LED est en moyenne de 10€ alors le coût d'entretien d'une lampe à vapeur de sodium est de 26€. La vie d'une lampe à LED est de 9 ans en moyenne et de 3 ans pour une lampe à vapeur de sodium. La consommation énergétique d'une lampe à LED est inférieure de plus de 60%. Cela va nous permettre de diminuer la puissance des armoires de distribution électrique et de ce fait le prix des abonnements EDF de chacune. En conséquence, par ce choix nous allons avoir un éclairage plus vertueux par la diminution de la consommation énergétique et par l'intensité lumineuse modulable par lampe. Cela aura un effet bénéfique pour les finances de la commune. Tout l'investissement nécessaire est assuré par Territoire Énergie, il sera remboursé par la commune sur 13 ans. Ce changement a malencontreusement engendré quelques disfonctionnements du fait du changement de prestataire, qui vont s'atténuer au fil des semaines. Nous nous en excusons.

## CIMETIÈRE

### Création d'un ossuaire

Par décision du Conseil municipal du 20 septembre 2023 la commune a fait passer dans le domaine public communal la parcelle de terrain sur laquelle sont positionnés l'ancien moulin et la tombe Cardenoux-Gravier, Gue-



rin-Cardenoux. Cette tombe était en déshérence, les derniers descendants étant morts en 1898, et avait subi les outrages du temps. Cette tombe, une chapelle de belle facture, a été remise en état dans le but de créer un ossuaire digne de ce nom. L'entreprise Calvet-Pinero et nos services techniques se sont chargés de la réfection des lieux.

Ainsi nos défunts seront traités avec tout le respect qui leur est dû lors des reprises des concessions abandonnées. Il était temps d'en arriver là à Clarensac.





**VIVIANE BONAMI**  
ADJOINTE ENFANCE  
JEUNESSE/SÉNIORS

### FÉRIA DES ENFANTS

Comme chaque année, lors de la fête votive, la municipalité a offert une matinée récréative aux arènes (Féria des Enfants). Accompagnés de leurs parents, de nombreux enfants ont pu se retrouver pendant les vacances et profiter de ce temps de jeu collectif. Les structures gonflables ont rencontré un vif succès !

### RENTÉE SCOLAIRE

#### • Maternelle

Les six classes de l'école Gérard Cazeneuve ont fait leur rentrée le 2 septembre. Suite à la constatation de l'augmentation du nombre d'enfants, et après sollicitation de l'Éducation nationale, une bonne nouvelle est tombée : nous avons obtenu l'ouverture d'une septième classe. La mairie avait déjà envisagé cette éventualité et préparé les locaux nécessaires. Nous remercions à ce titre l'association Clarens'Art, qui a accepté de se déplacer vers d'autres locaux pour permettre cet accueil. L'enseignante, fraîchement nommée, s'est présentée dès le vendredi 6 septembre : nous lui souhaitons la bienvenue.

#### • Élémentaire

Une autre bonne nouvelle : nous n'avons pas de fermeture de classe cette année. Malgré un contexte de plus en plus défavorable, nous maintiendrons nos efforts pour conserver l'intégralité des classes l'année prochaine.

### CLUB ADOS ÉTÉ 2024

Le club ados a réuni cet été une trentaine d'ados sur différentes activités ludiques et sportives. Ils ont pu profiter du soleil tout en se rafraichissant avec des sorties plage, parc aquatique, ca-

noë, piscine, etc. Ils ont également pu s'initier à l'accrobranche, au bowling ou encore au paintball. Une rencontre avec les clubs ados de Bernis et Sommières a permis d'échanger avec d'autres jeunes dans un bon moment de partage et de convivialité.

Les plus aventureux ont participé, durant une semaine, à un séjour en pleine nature à Saint-Enimie, en Lozère, et ont découvert différentes pratiques peu communes telles que le canyoning et la via ferrata.

Les jeunes et leurs animateurs ont particulièrement apprécié chaque moment et ont déjà hâte des prochaines vacances !

### Renouvellement de l'atelier d'expression radiophonique « WEBRADIO »

Le projet « WEBRADIO » a démarré en mars 2024 en partenariat avec le club ados, l'école élémentaire et le collège Théodore Monod. Ce projet répond à des enjeux multiples et transversaux :

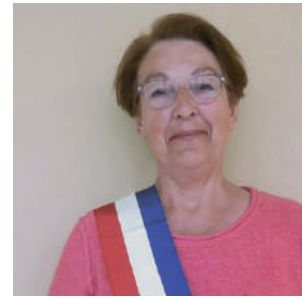
- Favoriser une coopération inter-structures.
- Favoriser l'éducation des élèves aux médias et à l'information générale
- Favoriser une transition fluide entre l'école élémentaire et le collège.

Cette action est renouvelée pour l'année scolaire 2024/2025.

### CMJ 2024/2026

Le samedi 4 mai, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes, fraîchement élu, a été installé.

Dans la salle du Conseil Municipal, le Maire, entouré de son équipe municipale, a inauguré le second CMJ de ce mandat. Il a remis à tous les jeunes élus, visiblement heureux, une écharpe tricolore. Ce conseil s'est réuni pour la première fois le samedi 25 mai ; des réunions mensuelles ont depuis été programmées. Les jeunes conseillers se sont par ailleurs bien investis dans la vie de la commune : ils étaient par exemple présents lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre, leur écharpe en bandoulière.

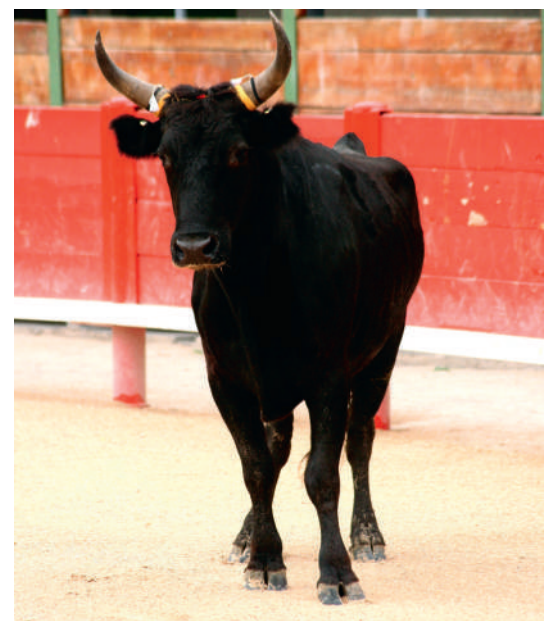


**ROSE-MARIE KRAWCZYK**  
CULTURE ET TRADITIONS

Après une fête votive des plus réussies, notre saison culturelle se poursuit et les propositions se diversifient ! Fin septembre, l'association Eurek'Art nous amenait, dans le cadre de ses Chemins de Traverse, vers la Font de Bonnet. Après une marche en garigue d'une petite demi-heure, le public a été enchanté de découvrir un spectacle de théâtre, La Criée verte, porté par une jeune compagnie brillante et énergique !

Les concerts étaient également au rendez-vous, notamment avec la traditionnelle venue de l'orchestre Guitaires&Co au Foyer, début novembre ! En parlant de traditions, l'exposition des santons a encore fait de nombreuses et nombreux ravis cette année !

Fin novembre, le public clarensacois a également pu découvrir la pièce La vie en vraie (avec Anne Sylvestre). Troisième collaboration avec le Théâtre de Nîmes, la date affichait complet et le sourire était aux rendez-vous sur le visage des spectateurs !



# L'OPPOSITION

Hélène LECOQ, Conseillère Municipale à Clarensac et 1ère adjointe au maire jusqu'au 2 février 2022, par ailleurs Conseillère communautaire et membre du bureau de Nîmes Métropole, vient de constituer un **nouveau groupe d'élus « Mieux vivre à Clarensac », au sein du Conseil Municipal.**

Elle acte, ainsi, son exclusion de la majorité par le maire.

**Ce groupe incarne une manière différente d'exercer les responsabilités municipales, pour et avec les habitants :**

- Tous les élus (majorité et opposition ) devraient préparer ensemble les décisions et se mettre d'accord sur l'affectation des ressources et des biens communaux aux be-

soins prioritaires des habitants.

- Les citoyens devraient être consultés sur l'amélioration de la qualité des services municipaux et de leur cadre de vie, sur l'ambition pour Clarensac et les priorités pour les choix d'investissement, ainsi que sur tout projet les concernant.

**Ce groupe continuera aussi à valoriser l'implication des agents et l'appui/conseil qu'ils apportent aux élus.**

Il dénoncera toute adaptation insuffisante des effectifs aux besoins, notamment en niveau de qualification de certains postes, ce qui affaiblit les équipes et ne permet pas de faire progresser la commune autant que ce qui est attendu par les habitants.

# LE PETIT MARCHÉ



Boulangier • Boucher • Fromager • Primeur • Etc

**Tous les vendredis / Place de la Mairie**



# Entretenir, Embellir son Environnement

Aujourd'hui chacun devient de plus en plus sensible à son cadre de vie, son environnement et plus largement parfois à l'environnement collectif, à son village. Malgré les efforts de nos services municipaux, très souvent sollicités par des demandes impératives adressées en Mairie (parfois avec colère et ressentiment), beaucoup se plaignent d'insuffisances. Il est toutefois bon de rappeler qu'il revient à chacun de faire le petit geste nécessaire pour arracher quelques herbes, ramasser quelques feuilles, couper quelques branches de lauriers, ou autres, gênant la voirie devant leur domicile.

En effet, sachez que toutes nos voiries et impasses, ne relèvent pas de l'autorité du Maire. Nombre de rues desservent des lotissements privés qui n'ont pas été intégrés au domaine public par le passé. Pour ce passage au public, la Loi demandait une unanimité des colotis, unanimité qui ne s'est jamais faite par refus de quelques-uns ou même par l'absence d'un seul. Une action est entreprise depuis par la Ville pour inscrire dans son domaine les lotissements demandeurs ou ceux qui croyaient déjà l'être, mais la procédure est complexe et lente.

Il résulte de cette situation que la Ville ne peut pas intervenir dans le domaine privé. Malgré cela, le ramassage des ordures ménagères est effectué au plus près des habitations, pour faciliter la vie des usagers. De plus, les services municipaux interviennent ponctuellement pour des urgences. Dans ce contexte difficile, sachons raison garder : que les colotis se concertent, évaluent les travaux nécessaires (souvent de simples fauchages ou coupes) et s'accordent pour que tous s'occupent de l'environnement collectif.

Le cadre de vie n'en sera qu'embelli et des rapports de bon voisinage pourront s'établir, pourquoi pas !

Cet article nous permet de rappeler la possibilité donnée à chaque Clarensacois d'utiliser le domaine public au droit de son habitation, pour planter arbustes ou fleurs, après accord de la ville sur son projet d'aménagement (permis de végétaliser).

## DE LA PRUDENCE ! TOUJOURS DE LA PRUDENCE !

Les clarensacois connaissent leur village, ils savent que son développement rapide et mal contrôlé s'est fait en utilisant les voiries départementales du XIXe siècle et les chemins de desserte des vignes et terrains agricoles, vite goudronnés pour répondre à la circulation des nouveaux quartiers. Les largeurs de voies étaient contraintes et empêchaient la création de trottoirs ou, au mieux, ne permettaient que des trottoirs minuscules.

Aujourd'hui, avec les déplacements automobiles fréquents et une population qui avoisine les 4500 habitants, la sécurité de la marche devient une demande expresse et primordiale pour accéder aux écoles, aux commerces, à la promenade et aux lieux de vie. Les élus prennent en compte cette de-

mande dans les travaux chaque fois que le terrain le permet, avec une recherche constante de solutions qui s'avèrent impossibles de prime abord et qui deviennent réalisables avec une volonté affirmée et beaucoup d'imagination créatrice. Cependant la tâche est immense, et les élus comme les techniciens ne peuvent pas tout et tout de suite. Il reste donc à chacun d'entre nous de maîtriser son véhicule à la vitesse autorisée en ville, partout 50km/h et 30km/h en zones protégées, d'éviter de « surprendre » les piétons en surgissant à grande vitesse dans leur dos et, surtout par temps pluvieux, de les « éclabousser » en roulant dans les flaques d'eau qui n'ont pas rejoint le réseau pluvial.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS : RIVERAINS, VOUS ÊTES CONCERNÉS

Le 29 juillet 2024, le Maire a signé un arrêté obligeant les riverains à l'entretien des trottoirs.

Cet entretien doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Également assurée par les agents communaux sur le domaine public communal, renforcés ponctuellement par diverses entreprises (notamment pour les fossés), et par les employés de l'ESAT des Chênes Verts, cette charge de travail dépasse largement les capacités humaines et financières de la commune pour les raisons suivantes :

- Le passage au zéro produits phytosanitaires : interdiction d'emploi des désherbants chimiques,
- L'inefficacité de tout autre moyens testés par nos agents,
- La superficie grandissante du domaine public par la récupération progressive des voiries privées et par la végétalisation des voies publiques,
- La création d'espaces verts publics : ouverture imminente d'un jardin public en bas de la résidence Navarrès et aménagement d'un futur parc à l'entrée du village route de Langlade
- De très nombreuses rues et impasses sont dans le domaine privé dont la charge de l'entretien incombe obligatoirement aux propriétaires et/ou résidents de ces espaces
- Les aléas météorologiques (pluies suivies de chaleurs) favorisant le développement de la végétation

## Le balayage

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques communales par deux de ses agents, et plus ponctuellement en faisant appel à une société spécialisée. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndicats gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étales divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les professionnels nettoient l'espace à l'issue de leur activité quotidienne.

Les saletés et déchets collectés lors du balayage doivent être ramassés et évacués selon leur nature ou à défaut avec les ordures ménagères.

### Le désherbage

La commune organise le désherbage des caniveaux et fossés du domaine public par ses équipes des espaces verts. En complément de ces actions, l'entretien et le désherbage des trottoirs et des fossés mitoyens incombe aux propriétaires, syndicats gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques. Les déchets végétaux résultant des opérations de désherbage doivent être ramassés et présentés à la déchèterie. Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

### En cas de neige ou de verglas

Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété. Le sel de déneigement est interdit aux pieds des arbres et auprès des végétaux.

## LES MOUSTIQUES

Notre commune, comme de très nombreuses autres communes, a subi une prolifération de moustiques cette année. La commune prépare un plan d'action pour lutter plus efficacement contre ce fléau. Ce plan comporte :

- Des actions de prévention accrues avec l'appui technique de l'Entente Interdépartementale de la Démoustication (EID) Méditerranée.
- Des actions de communications : sur les réseaux sociaux et sites de la mairie, la publication d'articles dans l'Écho du Griffon, la distribution de flyers.
- Une action de formation des personnels des services techniques
- Des actions de préventions sur le domaine public (mairie) et privé (population)

La lutte contre les moustiques, instaurée par la loi n° 64-1246 modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales, est une mission confiée aux Conseils départementaux. Le principal objectif poursuivi, en regard de la Loi précitée, est de maintenir un niveau acceptable de nuisances en zones habitées, tout en préservant les espèces sauvages et les espaces naturels.

La mise en œuvre des actions de démoustication de confort est confiée par délégation des Conseils départementaux, depuis les années 1960, à l'Entente Interdépartementale de la Démoustication (EID) Méditerranée.

Depuis 2011, l'installation progressive du moustique tigre sur la région a modifié considérablement la nuisance vis-à-vis des populations. Cette espèce anthropophile, particulièrement adaptée aux zones d'habitat humain (jardins, cours, terrasses, balcons) et dont les gîtes larvaires sont à 80% péri-résidentiels, n'est pas contrôlable par la stratégie de lutte traditionnelle éprouvée en zones humides qui repose sur des traitements par bio insecticide contre les larves.

Pour lutter contre cette espèce à l'écologie très particulière,

la stratégie de lutte, qui consiste à la priver d'eau, réside dans la lutte physique ou mécanique et nécessite une participation communautaire au premier rang de laquelle se trouvent le particulier et les communes (décret du 29 mars 2019).

**Il est important de rappeler que les traitements actuels contre les moustiques adultes (effet choc, pas de rémanence), difficiles à cibler, rencontrent de fait une efficacité très aléatoire et insuffisante sur la durée dans le cadre d'un contrôle de la nuisance, avec une recolonisation rapide des zones traitées.**

De surcroît, une surutilisation de la seule substance active autorisée dans ce cadre pourrait entraîner un risque de résistance par les moustiques ciblés. C'est pourquoi, d'une part, **les traitements aduictides contre le moustique-tigre sont réservés à la lutte antivectorielle (santé publique)**, et d'autre part la stratégie opérationnelle contre le même moustique est d'abord basée sur l'élimination mécanique des larves : actions de lutte préventive anti-larvaire pour une action durable à la source.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

**MOUSTIQUE  
TIGRE**

Maintenant qu'il est **LÀ**  
à nous d'agir **ICI**

**PROTÉGEZ-VOUS  
DES MOUSTIQUES TIGRES**

**EN OCCITANIE**  
Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger.  
Ensemble, évitons la propagation de maladies  
infectieuses par le moustique tigre.

# Une nouvelle saison pour les Bipèdes de la Vaunage

Après un été plutôt calme en raison des grosses chaleurs, l'activité de l'association a repris de plus belle.

Cette année, les traditionnels forums des associations en Vaunage ont permis à bon nombre de coureurs de nous rejoindre. Ensuite, ils ont pu choisir, parmi les nombreuses options de sorties proposées, celles qui correspondaient le mieux à leurs attentes et leur disponibilité.

Tous les week-ends, les différents groupes de niveau continuent de sillonner notre belle garrigue. Que ce soit au départ du Cimetière ou du parking du haut de la côte, les circuits ne manquent pas. Par contre, en se-

maine, depuis le changement d'heure, nos chemins sont abandonnés au profit de séances de côtes (il n'en manque pas dans le coin) ou de fractionné sur le stade. Séances très bénéfiques pour la compétition notamment pour le prochain Trail des sangliers du Griffon !

Puisqu'on parle compétition, rappelons aussi que les BIPÈDES DE LA VAUNAGE organiseront le 18 janvier prochain la 36ème édition des foulées du Château de Caveirac. Cette course de 12km sera encore précédée des 4 distances pour les enfants, épreuves à laquelle participent bon nombre d'enfants du village.

À noter qu'une reconnaissance ouverte à tous du parcours adulte sera organisée dans le cadre du téléthon

caveiracois début décembre.

Si vous voulez suivre l'activité de l'association, rendez-vous sur nos différents sites ou sur notre page Facebook. Taper dans la barre de recherche « Les Bipèdes de la Vaunage NEWS » !



## A.D.S.B.C Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Clarensac



Les collectes de sang ont lieu dans la belle salle des Chasselas (ancienne cantine scolaire).

Vous pouvez venir avec vos enfants, une bénévole de l'amicale se fera un plaisir de les occuper pendant votre don.

### COLLECTES 2025 :

- jeudi 20 février de 14H30 à 19H00
- jeudi 15 mai de 14H30 à 19H00
- jeudi 4 septembre de 14H30 à 19H00
- jeudi 4 décembre de 14H30 à 19H00

« Pour sauver des vies, DONNEZ VOTRE SANG »

Le Président : Patrick MOURET et les membres de l'amicale.

## Yoga

Grâce au yoga, améliorez votre souplesse, renforcez votre corps, réduisez votre stress et trouvez un équilibre intérieur durable.

C'est l'occasion de prendre soin de soi et de développer une meilleure conscience de son corps.

Depuis plus de trois décennies, notre club vous accompagne dans cette démarche. Trois cours le lundi, deux le mercredi et un le vendredi : il y a forcément un créneau qui vous convient !

Mail : [yogaclarensac@gmail.com](mailto:yogaclarensac@gmail.com) :

Site internet :

<https://yogaclarensac.com/>



## GPE

Après l'élection du nouveau bureau du Groupement des Parents d'Élèves (GPE), composé de Mmes Agache, Burgat, Denis, Galhac, Lachiche et Sutra, l'équipe a rapidement mis la main à la pâte pour organiser un Halloween réussi. Pour la première fois, la fête s'est tenue à la salle des Chasselas, avec des activités créatives, piñata, du maquillage et une ambiance sonore pour petits et grands.

À l'approche de Noël, les lutines du GPE préparent déjà la venue du Père Noël à l'école maternelle et un goûter pour les enfants de l'école élémentaire. Et bien sûr, personne ne viendra les mains vides !

Les grands rendez-vous de l'année seront reconduits : carnaval, fêtes des écoles, et les célèbres ventes de crêpes et de donuts. D'autres surprises pourraient également voir le jour. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé l'an passé et au début de cette nouvelle année. Mais il manque encore de bras pour que ces événements restent à la hauteur des attentes de tous. Si vous voulez contribuer, n'hésitez pas à nous contacter !

## Ô fil de ma bulle

L'association Ô fil de ma bulle se propose depuis trois ans, d'amener des femmes ayant ou ayant eu un cancer, faire un tour en bateau à moteur au Grau du Roi. Cette balade proposée le mercredi, dure environ une heure et demie et se termine par un goûter.

À ce jour, l'association a amené 90 femmes sur le bateau.

Cette année, elle a également proposé au mois de mai, une journée bien-être sur la plage du Boucanet. Le matin, les femmes ont pu bénéficier d'une séance de yoga avec l'intervention de Sybille Tiné de Yoga santé suivi d'un pique-nique et l'après-midi des cours d'automassages avec Ludivine. Une belle journée entre femmes.

Cette année, l'association a permis,

grâce à un don à l'E.R.I. de l'hôpital Carémeau, de financer des cours de danse pendant un an pour 30 femmes atteintes par un cancer. Des dons ont également été donnés à la Ligue contre le cancer et au service des soins palliatifs de l'hôpital Carémeau pour financer un atelier d'écriture.

Le 6 octobre, malgré la pluie, 530 personnes ont participé à la troisième Marche rose de la Vaunage. Quel succès ! Nous en profitons pour remercier l'ensemble des bénévoles, toujours fidèles au rdv, la Mairie, l'adjoint aux associations M. Eric Vallon, les agents municipaux, la police municipale, nos exposants et nos sponsors.

Cette année nous avons eu le soutien du club taurin de Clarensac, « l'Escapaire », que nous remercions d'avoir

tenu la buvette.

Rendez-vous l'année prochaine, le premier ou le deuxième week-end d'octobre.

Pour le marché de Noël, nos chères mamies roses qui nous soutiennent depuis 3 ans seront présentes. Elles vous proposeront leurs magnifiques réalisations au bénéfice de l'association.

« Savourez chaque bulle de bonheur, comme un petit rien qui change tout »

*Geneviève Rios et Christine Mathieu*

### POUR NOUS CONTACTER :

- Mail : ofildemabulle@gmail.com
- Tel : 0610967508
- Facebook et Instagram : ô fil de ma bulle

## Le Club Font de Bonnet

Le Club Font de Bonnet compte actuellement 167 membres. Il organise tout au long de l'année des événements qui ont le but d'être un lien d'amitié et de convivialité pour permettre aux personnes seules, ou isolées de renouer des liens sociaux, parler, rire, partager de bons moments.

Après un été étouffant et la mise en « pause » du Club, la reprise des activités est déjà bien en place. Les quatre jours dans le golfe de St Tropez ont été appréciés ainsi que la journée au cabaret, puis un concours de belote, la castagnade et dans quelques semaines le 9 décembre, le repas de fin d'année avec des tables préparées avec l'ima-

gination débordante des « dames du lundi ». Le Club c'est aussi, les lundis de marche, les mardis de jeux de sociétés et les mercredis pour la belote. Appartenir à un groupe tel que le nôtre, c'est rassurant, on peut profiter de l'expérience des uns et montrer ses propres capacités, c'est se faire des amis, un réseau de soutien, de complicité, de lien affectif, c'est aussi partager des valeurs. Le Club Font de Bonnet n'est pas un « club de vieux » comme on peut l'entendre... parfois. Le mot « vieux » n'est de toute façon, pas un gros mot. L'âge serait-il devenu un sentiment et non une réalité ? Avoir son âge est un droit et pas un destin tragique, c'est avant tout l'aboutisse-

ment d'une expérience et c'est peut être le prix à payer pour avoir connu la joie de vivre, alors que nous traversons tous des moments et des informations anxieuses.

Le Club Font de Bonnet nous permet de croire en l'amitié et ses bienfaits sont incalculables. Le but essentiel d'un club, tel que le nôtre, c'est partager des valeurs, de l'engagement, la sincérité des moments ensemble, la fidélité, le soutien et le respect.

Venez « tels que vous êtes » vous serez toujours les bienvenus !

*Josette Bodilis*

## La Boule Di Liouns

### BILAN SPORTIF

Durant l'année 2024, La Boule di Liouns a engagé les équipes au comité du Gard :

- Une équipe en coupe de France senior et coupe du comité.
- 24 mars à Clarensac, CDF 1er tour, notre équipe s'impose 28 à 8 contre « La Tulle de Montardier ».
- 26 mai à Clarensac, CDF 2ème tour, notre équipe s'incline 14 à 22 contre Mont Duplan
- 30 juin à Monteil, CDC 1er tour, notre équipe s'impose 26 à 10

- 12 juillet à Clarensac, 2ème tour, notre équipe s'incline 12 à 24 contre Montaren
- Deux équipes en C.D.C pétanque vétérans, six rencontres.
- Cla1-Le Cailar 22 à 14, Camargue 2000-Cla1 10 à 26, Cla1-Calvisson 32 à 4, Calvisson-Cla1 8 à 28, Cla1 - Le Cailar 32 à 4, Cla1-Camargue 2000 30 à 6
- Cla2 - Bellegarde 12 à 24, Codognan-Cla2 24 à 12, Cla2-Gallargues 14 à 22, Gallargues-Cla2 16 à 20, Bellegarde-Cla2 22 à 14, Cla2-Codognan 28 à 8
- Une équipe en C.D.C provençale vétérans, six rencontres :
- Jonquieres-Cla 16 à 8, Uchau- Cla 16 à 8, Cla-Le Cailar 16 à 8, Le Cailar-Cla 8 à 16, Cla-Jonquiere 4 à 20

#### La Boule Di Liouns a été présente aux qualificatifs du Gard :

- Le 06 avril Le Grau du Roi tripléte pétanque une équipe de Clarensac. FORNER Patrick, VIGNAL Dylan et VIGNAL Jacques s'incline à la 2eme après les poules.
- Le 13 avril Le Grau du Roi tête à tête

- pétanque un joueur de Clarensac VIGNAL Dylan s'incline après les poules.
- Le 17 avril La Grand Combe / Uzès tripléte vétérans une équipe de Clarensac. FORMISANO Éric, FLOUTIER Éric et MICHEL Serge se qualifient pour le championnat du Gard.
- Le 18 avril Uzès championnat du Gard tripléte vétérans notre équipe s'incline en huitième de final.
- Le 27, 28 avril et 01 mai Nîmes championnat du Gard tripléte provençal cinq équipes de Clarensac.

Toutes les équipes sont sorties des poules. Perdu au 1er tour l'équipe MATAIANA Patrick, TORRES Jean-François et MICHEL Serge. L'équipe PARASACCO Jean Pierre, LYON Fabien et BES René s'incline au 2ème tour 10 à 11 contre l'équipe qui sera les champions du Gard. 28 avril perdu 1/16ème de finale l'équipe AVELLANEDA Jean, AVELLANEDA Romain et ROUSSEL Didier. 01 mai l'équipe FORNER Patrick, BOISSET Bruno et RASCALON Virgil perdent en 1/2 finale, vainqueur au barrage l'équipe se qualifie pour une place au championnat de France.

- Le 04 mai Gallargues qualificatif

- tripléte promotion une équipe de Clarensac ne sorte pas des poules.
- Le 11 mai Clarensac qualificatif doublette pétanque quatre équipes de Clarensac. 2 équipes ne sorte pas des poules, les 2 autres perdus à la 2ème après les poules.
- Le 05, 06 et 07 juillet Briançon championnat de France tripléte provençal. Notre équipe qualifiée FORNER Patrick, BOISSET Bruno et RASCALON Virgil perdent en 32ème de finale.

#### TRAVAIL DU COMITÉ DIRECTEUR

- 13 concours de boule pétanque et provençal
- Lotos en duplex
- 9 réunions du comité

#### A VENIR

- 1 réunion du 3iem secteur (élaboration du calendrier pétanque et provençal 2024).
- L'assemblée générale du comité du Gard à Jonquières Saint Vincent le samedi 25 novembre.
- L'assemblée générale de La Boule di Liouns I

Le secrétaire Gilbert UCCELLO  
Le président Aimé LOPEZ

## Un peu d'histoire...



*Pour leur Certificat d'Étude, les écoliers clarensacois de 1930 avaient dû réaliser la dictée ci-dessous. Dix fautes sont glissées dans ce texte, les retrouveriez-vous ?*

#### UN MARIAGE PLUVIEUX

La noce, débouchant de la rue Saint-Denis, traversa le boulevard. Elle attendit un moment, devant le flot des voitures ; puis, elle se risqua sur la chaussée, changée par l'orage en une marée de boue coulante. L'ondée reprenait, la noce venait d'ouvrir les parapluies ; et, sous les riflarts lamentables, balancés à la main des hommes, les femmes se retroussaient, le défilé s'espasait dans la crotte, tenant d'un trottoir à l'autre. Alors, deux voyoux crièrent à la chienlie ; des promeneurs acoururent ; des boutiquiers,

l'air amusé, se haussèrent derrière leurs vitrines. Au milieu du grouillement de la foule, sur les fonds gris et mouillés du boulevard, les couples en procession mettaient des tâches violentes, la robe gros bleue de Gervaise, la robe écri à fleurs imprimées de Mme Fauconnier, le pantalon jaune canari de Boche ; une raideur de gens endimanchés donnait des drogeries de carnaval à la redingotte luisante de Coupeau.

*Emile ZOLA, l'Assommoir*

**Réponse :** Riflards, balancées, s'espaçait, voyoux, chienlit, accoururent, tâches, bleu (il s'agit ici du tissu le « bleu » utilisé pour le « bleu » des ouvriers et non de la couleur) drôleries, redingote.

## Mariages

Arnaud Emmanuel , VAIRON Sandra, Monique, Lucienne	20/04/2024
José Luis DOS SANTOS, Maria, Térésa DOS REIS SANTOS	27/04/2024
Yann, Benoit CARREY , Isabelle, Camille, Fernade ORENGO	25/05/2024
Hubert, Frédéric, Marie DE GEUSER, Nathalie, Christina GUZ	07/06/2024
Alexandre, Pierre , Dominique DELCERCK, Marine, Florence SOCQUET	15/06/2024
Jérôme, Stéphane DURAND, Carmen DA SILVA	22/06/2024
Alban, Alix VALLON, Margaux, Corinne LECOQ	14/09/2024
Jérémy, José, Pierre LOPEZ, Marie, Nicole GOT	04/09/2024
Stéphan, Arnaud, Lionel DURY, Christine, Cathy , Christiane GAYTE	21/09/2024



## Naissances

PARIS Mila, Olivia, Julia	03/01/2024	Nîmes
VANOEVEREN Naïm, Souleyman	31/01/2024	Nîmes
BIANCARDI Hugo, Mathieu	20/01/2024	Nîmes
CHOUMMANIVONG Soanh, Rathavanh, Gérard	24/02/2024	Nîmes
BRETON Jade, Léna	03/03/2024	Nîmes
FERNEZ Estelle, Pauline, Gaëlle	17/03/2024	Nîmes
CHARRAK Kassim, ibrahim	03/02/2024	Nîmes
PEIRA Agathe, Véronique, Eva	22/03/2024	Nîmes
Iadowicht Mayvis, Naine, Nenete	28/03/2024	Nîmes
MENNAS Nousayba, Zayba, Firdaws	10/04/2024	Nîmes
MARTINEZ Cataléya, Corinne	12/05/2024	Nîmes
MOST Éléna, Marguerite	18/06/2024	Nîmes
SORLI Alba, Annie, Eliane	27/05/2024	Nîmes
BALLATORE Martin, Joseph	22/06/2024	Nîmes
EL HADDAD Imrân, Safir	23/07/2024	Nîmes
FERNANDEZ Alma, Marie	29/07/2024	Nîmes
DI CHIARA Menzo, Mattéo	06/08/2024	Nîmes
BARBIEUX MOREL Louis, Sora, Arthur	09/08/2024	Nîmes
CHASSAIN Nina, Romy	18/08/2024	Nîmes
BEDEL Sarah, Leyna, Djanna	12/08/2024	Nîmes
MARTINS JOUVE Maïna, Sinaï,	29/08/2024	Nîmes
MICHEL Maëlyn, Izia	29/08/2024	Nîmes
PLASSARD Amélia, Corine, Sophie	09/09/2024	Nîmes
JIMENEZ Maylone, Roméo, Aléjandro	11/09/2024	Nîmes



## Décès

CLÉMENT René, Yvan	22/02/2024	Clarensac
LAVAUD Jean Louis	01/04/2024	Clarensac
CELLE Juliette	12/04/2024	Clarensac
DALBESIO Christiane Pierrette	30/04/2024	Clarensac
GEOFFROY épouse FAUCHIER Christiane , Angèle	31/05/2024	Clarensac
BONFILS Chantal, Nicole	24/06/2024	Clarensac
BORIE Marcel, Claude	11/08/2024	Clarensac
LAVABRE Robert	22/08/2024	Clarensac
GRADISTANAC Franjka	01/09/2024	Clarensac
BOUZANQUET épouse GALLIGANI Lisette	23/09/2024	Clarensac
CARTIER Roger	25/09/2024	Clarensac
PIGNAN Roseline Aimée Marie	21/12/2023	Nîmes
GUIZZARDI Martin, Antoine,	06/01/2024	Nîmes
FAURE Georges	13/01/2024	Nîmes
GARCIAS Marceau François	17/01/2024	Nîmes
MONCEAU Michel Georges Charles	25/01/2024	Nîmes
MENPIOT Gilbert Robert Antoine	10/02/2024	Nîmes
PRALONG Yvan, Elie	29/04/2024	Parignargues
BONACCHI Jean-luc, Gérard, Fernand	14/04/2024	Nîmes
ELFEGE Joseph, Aroquadassin	12/05/2024	Caveirac
FARAGGI Guy, Patrick	20/04/2024	Nîmes
CHANTELOUBE Andrée, Félicie, Jeanne	18/07/2024	Nîmes
GAUDILLIER Areltte, Marie	29/08/2024	Parignargues



# Numéros utiles

## LES NUMÉROS MUNICIPAUX

Accueil : .....04 30 06 53 21  
Cellule COVID-19 : .....04 30 06 53 13  
Police municipale : .....04 30 06 53 10

## LES NUMÉROS D'URGENCES

### TOUTES URGENCES

Numéro européen d'urgence : ..... 112  
Numéro d'urgence par SMS (en cas de difficulté pour appeler en confidentialité, ou pour les personnes sourdes et malentendantes) : ..... 114

### URGENCES MÉDICALES

SAMU : ..... 15  
SOS Médecin (24h/24h) : .....3624  
Centre antipoison de Marseille : .....04 91 75 25 25

### INCENDIE

Pompiers : ..... 18

### SÉCURITÉ

Police Secours : ..... 17  
Gendarmerie de Calvisson : .....04 66 01 20 07

SOS Enfants disparus : ..... 116 000  
Enfance maltraitée : ..... 119  
SOS Femme battue : .....04 66 86 85 51  
Violences conjugales : .....3919

### URGENCES SOCIALES

SAMU Social : ..... 115

## LES AUTRES NUMÉROS

ENEDIS Dépannage : .....09 72 67 50 30  
GRDF Urgence Sécurité : .....09 69 32 43 24  
Eau de Nîmes métropole : .....09 69 36 61 02  
SPIE (éclairage public) : .....08 00 00 50 66  
Déchèterie : .....04 66 02 54 54

## LES JOURS DE COLLECTE

### ORDURES MÉNAGÈRES

mardi et vendredi, à partir de 5h

### COLLECTE SÉLECTIVE

mercredi, à partir de 5h

Retrouvez vos commerçants, associations et professionnels de santé sur notre site internet !  
[www.clarensac.fr](http://www.clarensac.fr)

### ASSOCIATIONS



### COMMERCES



### SANTÉ



**L'Écho** du Griffre

12

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL QUADRIMESTRIEL DE CLARENSAC - DÉCEMBRE 2024  
[www.clarensac.fr](http://www.clarensac.fr)



clarensac\_



@clarensac\_



facebook.com/clarensac